

Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (SNPSSP)

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein –Dey –Alger
Tel: 021.47.99.18 / Fax: 021.77.14.78 Email: snpsspdz@yahoo.fr Site: www.snpssp.org

COMMUNIQUE

Le Conseil National du Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique s'est réuni en session ordinaire les 30 novembre et 1er décembre 2012 à Alger.

Le Conseil National a passé en revue la situation organique. Il a constaté avec satisfaction que le syndicat est maintenant présent dans plus de quarante wilayas. Un renforcement de la structuration est enregistré malgré la forte instabilité caractérisant le corps des praticiens spécialistes de la santé publique.

Le Conseil National a procédé également à l'évaluation du programme de manifestations scientifiques organisées par le syndicat courant 2012, et dont le bilan a été jugé positif. Un programme de manifestations scientifiques a été arrêté pour l'année 2013.

Le Conseil National a ensuite procédé à l'évaluation de l'état de prise en charge de l'accord signé avec le MSPRH en 2011.

Après un débat riche, les membres du Conseil National ont adopté les résolutions suivantes :

Résolution N°1

Le Conseil National a pris acte de l'évolution positive enregistrée suite à la nomination du nouveau Ministre de la Santé consistant en :

- La reprise du dialogue après une interruption de plusieurs mois,
- Les mesures d'annulation des ponctions sur salaires opérées de manière abusive durant la dernière grève,
- La relance de la commission chargée de la préparation du concours après l'annulation des deux précédents arrêtés,
- L'installation de la commission ad hoc autour du service civil avec la participation de notre syndicat.

Résolution N°2

Le Conseil National interpelle le Ministre de la Santé sur les décisions déjà prises et qui tardent à se concrétiser malgré ses instructions, en particulier :

- l'organisation du premier concours de passage au grade de praticien spécialiste principal qui commence à nouveau à accuser une lenteur après un début encourageant.
- l'application de la réglementation en matière de carte sanitaire, pour les services de santé publique dans les hôpitaux des grandes villes.

Résolution N°3

Le Conseil National interpelle également Monsieur le Ministre de la Santé sur tous les autres points ayant fait l'objet d'accords avec le Ministère de la Santé, et pour lesquels aucune réponse n'a été donnée jusqu'à présent, à savoir :

- l'amendement du statut particulier,
- le révision du régime indemnitaire,
- la suppression de la discrimination en matière d'imposition,
- l'exclusion des praticiens spécialistes de la santé publique des comités médicaux.
- l'octroi d'un quota national de logements de fonction,

Le Conseil National rappelle que les deux premiers points ont déjà été pris en charge dans d'autres départements ministériels, et que les trois derniers points, relevant des seules prérogatives de Monsieur le Ministre de la Santé, méritent une prise en charge plus rapide.

Résolution N°4

Le Conseil National réaffirme l'engagement intersyndical en particulier dans le cadre de l'Intersyndicale des Professionnels de la Santé ainsi que son attachement à la plateforme de revendications de cette dernière et appelle à coordonner le travail intersyndical au mieux des intérêts des professionnels de la santé, du système national public de santé et du malade.

Résolution N°5

Le Conseil National reste en session ouverte, mandate le Bureau Exécutif National pour suivre l'évolution du dossier et se réunira dans un mois pour évaluer l'évolution des différents points.

P/ le Conseil National
Le Président

D' YOUSFI Mohamed



